

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0621**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Aménagement des voiries et espaces publics - Lot n° 1 : voirie, réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

Commission permanente du 7 décembre 2015**Décision n° CP-2015-0621**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Aménagement des voiries et espaces publics - Lot n° 1 : voirie, réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La société SNC Cœur 8° Monplaisir est propriétaire d'un terrain de 2,7 hectares appelé Parc Marius Berliet à Lyon 8°.

Sur ce site, la société SNC Cœur 8° Monplaisir réalise un projet urbain mixte de logements et d'activités d'environ 50 000 mètres carrés de surface de plancher (SP) ; ce projet urbain répond aux objectifs suivants :

- renouveler un tissu industriel ancien,
- poursuivre le développement à l'est de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot-Épargne,
- affirmer la continuité urbaine de la ville,
- intégrer et renouveler les activités commerciales et économiques,
- prévoir la possibilité de réaliser des équipements publics de proximité,
- promouvoir l'histoire du site.

Le programme des équipements publics (PEP) prévoit en matière d'équipements publics d'infrastructures, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon :

- une voie nouvelle 1 dans le prolongement de la rue Saint Gervais et une voie nouvelle 2 dans le prolongement de la rue de la Fraternité avec l'aménagement d'un carrefour à feux,
- un élargissement des rues existantes : Audibert-Lavirotte et Hérivéeaux et une requalification des voies périmétrales Berliet et Saint Agnan,
- une placette nouvelle dans le prolongement de la voie nouvelle 2 et desservant le groupe scolaire et la crèche.

Les travaux d'aménagement font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie, réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : aménagements paysagers.

Une procédure adaptée de marchés de travaux a été lancée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement des voiries et espaces publics du projet urbain partenarial (PUP) Berliet à Lyon 8°.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 4 novembre 2015, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			en € HT	en € TTC
1	voirie, réseaux divers (VRD)	Perrier TP (Ets Saint Priest)	967 161,10	1 160 593,32
2	aménagements paysagers	Parcs et Sports	107 311,85	128 774,22

L'attribution du lot n° 2 : aménagement paysagers, d'un montant inférieur à 207 000 € HT, entre dans le cadre de la délégation d'attribution accordée à monsieur le Président, par délibération du Conseil n° 2015-0003 du 16 janvier 2015.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché concernant le lot n° 1, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux d'aménagement des voiries et espaces publics du PUP Berliet à Lyon 8°, lot n° 1 : voirie, réseaux divers (VRD) et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Perrier TP (Établissements Saint Priest) pour un montant de 967 161,10 € HT, soit 1 160 593,32 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2857, le 6 juillet 2015, pour un montant total de 6 702 402 € en dépenses et 5 540 182 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au :

- budget principal, pour un montant de 1 109 896,92 € TTC en dépenses - exercice 2016 - compte 23151 - fonction 515 - opération n° 0P06O2857,

- budget annexe des eaux, pour un montant de 42 247 € HT en dépenses - exercice 2016 - compte 2315 - opération n° 1P06O2857.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.